

Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Solvay SA  
au plus tard le 6 mai 2026, 23h59

## PROCURATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SOLVAY SA DU 12 MAI 2026

Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse à compléter)

propriétaire de \_\_\_\_\_ actions Solvay SA à la date d'enregistrement, fixée au mardi 28 avril 2026 à minuit, déclare donner pouvoir  
à \_\_\_\_\_

Nom, prénom :  
Adresse :

ou à son défaut, à, Michel Washer (ancien exécutif de Solvay SA)  
chacun avec faculté de substitution,

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvay SA qui aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 10h30 (heure belge)  
et de voter en mon nom sur tous les points à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra en outre signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents relatifs à l'Assemblée  
Générale Ordinaire et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

Les **actionnaires personnes morales** doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la ou des personne(s) physique(s) qui  
signe(nt) cette procuration pour leur compte. Ce ou ces personne(s) physique(s) déclare(nt) par la présente et garanti(ssen)t à Solvay  
SA avoir les pleins pouvoirs de signer cette procuration.

Solvay SA doit être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **6 mai 2026, 23h59** au plus tard. De  
plus, les actionnaires doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite dans la convocation à l'Assemblée Générale  
Ordinaire. La procuration peut être envoyée soit par courrier au siège de la société (Solvay SA, Assemblée Générale, 310 rue de  
Ransbeek à 1120 Bruxelles), soit par voie électronique à l'adresse e-mail [ag.solvay@solvay.com](mailto:ag.solvay@solvay.com).

\* \* \*

Chaque procuration doit indiquer le sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote pour chaque sujet figurant à l'ordre du  
jour.

**A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si les instructions  
quant au sens du vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, ceci constituera une instruction de voter en faveur de  
la ou des propositions de décision concernées.**

\* \* \*

## Assemblée Générale Ordinaire

1. **Rapport de gestion pour l'exercice 2025 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
2. **Rapport du commissaire pour l'exercice 2025**
3. **Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2025 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
4. **Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2025 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 21 janvier 2026, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 20 mai 2026.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

5. **Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2025 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2025.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

6. **Décharge au commissaire pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Eric Van Hoof, pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2025.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

7. **Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

8. **Conseil d'administration : Renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant**

Le mandat de M. Pierre Gurdjian, administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration propose de renouveler son mandat pour une période de quatre ans (jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029). Si son mandat est renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire, M. Gurdjian restera Président du Conseil.

M. Gurdjian remplit les critères d'indépendance prévus à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay. Conformément à l'article 7:87 §1 al. 3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil d'administration confirme expressément qu'il n'existe aucun élément de nature à compromettre son indépendance au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Le curriculum vitae et les informations relatives aux autres mandats exercés par M. Gurdjian sont disponibles sur le site Internet de Solvay (<https://www.solvay.com/en/investors/corporate-governance/board-directors>).

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

9. **Divers**

\* \* \*

Dans l'hypothèse où des actionnaires, conformément à l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, exercent leur droit de demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision concernant des sujets à l'ordre du jour existants ou des sujets à inscrire à l'ordre du jour, les procurations notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour modifié resteront valides pour les sujets à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Solvay SA rendra également disponible sur son site internet (<http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>) l'ordre du jour modifié et un formulaire modifié de procuration pour le 27 avril 2026 au plus tard, afin de permettre aux actionnaires qui le souhaitent de donner des instructions de vote spécifiques sur les sujets de l'ordre du jour nouveaux et/ou les propositions de décision nouvelles/alternatives.

Au cas où des propositions de décision nouvelles/alternatives sont déposées concernant des sujets à l'ordre du jour existants postérieurement aux procurations notifiées, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives. Dans ce cas, les actionnaires auront toutefois la possibilité de renvoyer une nouvelle procuration à Solvay SA, au moyen du formulaire de procuration révisé mentionnée au paragraphe précédent.

## **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Solvay SA est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée Générale conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données, y compris le Règlement 2016/679 européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Ces données à caractère personnel consistent essentiellement en des données d'identification des actionnaires, de leurs représentants ou mandataires, des données de contact (p.ex. adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail), le nombre et le type d'actions, l'intention de participer, la présence à l'Assemblée Générale, les questions posées, les votes exprimés, etc.

Ces données seront utilisées afin de préparer et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée Générale, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés, en particulier Lumi. Ce traitement des données à caractère personnel est nécessaire en vue de satisfaire aux obligations légales de Solvay SA. A défaut pour Solvay SA de traiter ces données à caractère personnel, elle ne sera pas en mesure de permettre à la personne concernée d'être présente ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale et/ou d'enregistrer le vote en qualité d'actionnaire de Solvay SA.

Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs, à savoir 10 ans après la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour plus d'information, les actionnaires et les mandataires peuvent consulter notre "*Politique de Protection des Données et de la vie privée*" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Comme repris dans notre Politique de Protection des Données dont question ci-dessus, vous disposez également de droits sur vos données à caractère personnel conformément aux conditions et dans les limites légales applicables, à savoir le droit d'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit à la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement, le droit à la portabilité des données et le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente – en Belgique, l'Autorité de Protection des Données).

Vous pouvez exercer vos droits mentionnés ci-dessus en contactant le secrétaire général de Solvay à : Solvay SA, 310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles (Belgique) (e-mail: [ag.solvay@solvay.com](mailto:ag.solvay@solvay.com)).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2026.

**Signature**